

CDT du Puy de Dôme

Valoriser la taxe de séjour pour pérenniser le financement des territoires touristiques.



Le schéma départemental de développement touristique, élaboré conjointement par le Conseil Général du Puy de Dôme et le Comité Départemental du Tourisme pour la période 2000/2004, a pour objectif de faire du tourisme l'un des principaux vecteurs de développement économique du département.

Un des principes forts de ce schéma est l'organisation du département en six territoires géo-touristiques. Ce découpage territorial doit s'accompagner d'une répartition des compétences et d'une structuration de l'organisation de l'accueil touristique sur chacune de ces contrées.

Afin de financer la mise en place de ce projet, le Conseil Général du Puy de Dôme souhaite favoriser la généralisation et l'harmonisation de la taxe de séjour. Le CDT devant être le relais sur le terrain en direction des acteurs locaux (élus, techniciens et professionnels du tourisme)

En 2000, Cartedhote.net a été retenu pour fournir une étude complète sur la taxe de séjour dans le Puy de Dôme et amené des solutions à la fois financières et organisationnelles. Depuis, la collaboration perdure et les territoires se mobilisent sur ce thème.

Des chiffres significatifs

4,5 millions d'euros : C'est le potentiel de taxe de séjour des 460 communes du département.

2,7 millions d'euros : C'est le manque à gagner des 54 collectivités qui ont institué la taxe de séjour.

...800 000 € : C'est le produit collecté en 1999 par ces 54 collectivités. Soit un rendement de **29,6 %** qui est dû aux difficultés de recouvrement constaté sur la totalité de sites.



L'étude a révélé que le potentiel de la taxe de séjour au niveau départemental est largement sous exploité. Ceci est dû au faible nombre de collectivités ayant institué la taxe et aux difficultés de recouvrement rencontrées.

Or, la taxe de séjour collectée et affectée localement peut donner les moyens aux collectivités de mettre en place les services répondant aux exigences nouvelles de la clientèle.

Taxe additionnelle départementale

Au niveau départemental, cartedhote.net propose d'instituer une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Son produit doit être affecté au développement touristique du département.

Par exemple, le département du Puy de Dôme souhaite utiliser cet outil de financement pour réaliser les aménagements en faveur des personnes handicapées et ainsi faciliter l'accueil de ce public sur l'ensemble du territoire.

80 000 Euros

C'est ce que rapporterait la taxe de séjour additionnelle départementale avec le niveau de perception actuel.

460 000 Euros

C'est le potentiel de recettes de la taxe de séjour additionnelle départementale en optimisant la perception sur l'ensemble du département.

Préconisations et conseils

En matière de taxe de séjour la collectivités à plusieurs choix à faire, du régime à la période de collecte, de la période de perception aux tarifs appliqués...

Le **régime du réel** est plus pertinent dans la mesure où le redevable est le touriste et non l'hébergeur comme dans le cas du régime au forfait.

De plus, la taxe de séjour forfaitaire rentre dans la base d'imposition à la TVA du logeur professionnel.

Enfin, la taxe de séjour au réel est liée à la fréquentation effective de l'établissement. Elle peut être donc perçue toute l'année sans pénaliser le logeurs.

Cartedhote.net a apporté son expertise au CDT afin de mettre en œuvre de bonnes pratiques, qui sont la base d'une bonne gestion et donc d'un bon rendement.

Ainsi, il a été proposé que la généralisation départementale de la taxe de séjour soit la plus harmonisée possible. Pour cela les critères suivants ont été préconisés :

- Institution du régime du réel.
- Application de la taxe de séjour à l'année.
- Resserrement des tarifs entre les différentes catégories d'hébergement.

Un outil complémentaire performant : la carte d'hôte

Sur le plan organisationnel, l'étude préconise la mise en place d'une carte d'hôte sur chacun des territoires géo-touristique du CDT. En effet, la carte d'hôte a fait la preuve de son efficacité pour améliorer le recouvrement de la taxe de séjour (+ 40% de collecte en moyenne).



Exemple de la Carte d'Hôte mise en place dans le Massif du Sancy au printemps 2004

De plus, elle permet de mesurer la fréquentation touristique et d'avoir ainsi une approche plus fine des taux de remplissage des hébergements.

D'autre part, la démarche carte d'hôte associe l'ensemble des opérateurs touristiques aux décisions sur le contenu de la carte mais aussi aux réflexions sur le développement touristique et sur l'affectation de la taxe de séjour.

Dès lors, tous les éléments sont réunis pour mettre en place localement la carte d'hôte et la taxe de séjour. Ces démarches, propres à chaque territoire, bénéficieront naturellement du soutien de l'instance départementale.

Ainsi en 2003 c'est le Pays d'Ambert (57 communes) qui a été le premier à se doter de cet outil. Depuis le printemps 2004, la communauté de communes du Massif du Sancy (La Bourboule, Besse, Super-Besse, Le Mont Dore) l'a rejoint avec ses 35 000 lits touristiques. Ces mises en place ont été accompagnées par Cartedhote.net.

Les territoire du Pays d'Issoire, de Riom-Limagne et des Combrailles se structurent également de manière à rapidement mettre en place une carte d'hôte.



Créée en 2001, Cartedhote.net est une société d'ingénierie touristique spécialisée dans le Tourisme et les Technologies de l'Information qui accompagne les territoires dans leur stratégie de développement touristique local, en suscitant l'adhésion de l'ensemble des acteurs économiques locaux.

Avec son équipe qui développe une approche "solution" allant de l'étude de définition à l'exploitation en passant par la réalisation, Cartedhote.net est reconnue pour son expertise technologique et son caractère opérationnel par des organisations nationales soutenant le développement local et a noué des partenariats avec des spécialistes.

Cartedhote.net a déjà mis en œuvre plus de 40 cartes d'hôte (Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Saint Jean de Luz, Piémont Oloronais, PNR du Vercors...) et travaille avec des collectivités territoriales (FNP NR, CRT, CDT, UDOTSI...).

Adresse : 7, rue des Beaux Tailleurs - 38000 Grenoble

Tél : 04.76.44.90.89

Fax : 04.76.44.00.41

Mail : info@cartedhote.net - **Web :** www.taxedesejour.net / www.cartedhote.net